

L'hospitalisation à domicile en Ehpad en 3 questions

Les équipes d'HAD peuvent intervenir en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes [EHPAD].

Elles assurent au sein du lieu de vie du résident des **soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, de niveau hospitalier.**

► Pour qui ?

Les résidents en Ehpad nécessitant des soins spécifiques tels que :

- pansements complexes (escarres, ulcères...);
- soins palliatifs;
- traitements intraveineux (antibiothérapie, antiviral);
- prise en charge de la douleur;
- chimiothérapie;
- assistance respiratoire;
- nutrition entérale et parentérale;
- nursing lourd (>2h/j)
- sortie précoce de chirurgie

► Pourquoi ?

Par son intervention ponctuelle l'HAD permet de :

- **raccourcir ou éviter** les hospitalisations avec hébergement;
- **éviter** au maximum les transports de résidents;
- **accompagner** la fin de vie du résident dans son lieu de vie et soutenir la famille et l'équipe de l'Ehpad, à travers une prise en charge en soins palliatifs.

► Comment intervient l'HAD en Ehpad ?



Le saviez-vous ?



**24h/24
7j/7**

CONTINUITÉ DES SOINS
ASSURÉE PAR L'ÉQUIPE DE
L'HAD EN COMPLÉMENTARITÉ
AVEC L'ÉQUIPE DE L'EHPAD



100 %
DES SOINS SONT
PRIS EN CHARGE PAR
L'ASSURANCE MALADIE
ET LA COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
**LE FORFAIT SOINS
DE L'EHPAD
RESTE INCHANGÉ**



**Qualité
et sécurité**
CERTIFIÉES PAR LA HAUTE
AUTORITÉ DE SANTÉ



L'HAD
A LA POSSIBILITÉ DE DISPENSER
DES MÉDICAMENTS DE
LA RÉSERVE HOSPITALIÈRE